

F E L C O

Siège social : Centre Régional de Documentation pédagogique

Allée de la Citadelle 34064 – Montpellier Cedex 2

Le Président de la FELCO

Philippe Martel, chercheur CNRS

Montpellier le 29 mai 2007

Monsieur le Ministre,

Notre association, qui regroupe les enseignants de langue et culture d'oc, vous adresse ses sincères félicitations pour votre nomination au poste de Ministre de l'Éducation Nationale.

Nous n'avons pas oublié l'action que vous avez menée, naguère, pour le développement de l'enseignement des langues régionales, notamment votre circulaire n°95-086 du 7 avril 1995.

Pour ma part je me souviens aussi, pour y avoir participé, du colloque de Périgueux en juin 2001 au cours duquel vous avez prononcé les paroles suivantes :

« Puisque l'école veut toujours être l'unificateur de la nation, pour cette raison-là elle doit, partout où elle le peut, encourager les cultures et les langues régionales ».

Nous ne doutons pas que ce principe guidera votre action dans ce domaine au cours de la période qui s'ouvre aujourd'hui. Et c'est pourquoi nous nous permettons de vous communiquer les inquiétudes que nous inspire la situation actuelle, pour ce qui concerne l'enseignement de notre langue et des autres langues de France.

Les problèmes en effet ne manquent pas :

- ⊗ baisse du nombre des postes mis au concours du CAPES depuis 2003 ;
- ⊗ absence de revalorisation des coefficients de l'épreuve de langue régionale à plusieurs examens ;
- ⊗ oubli des langues régionales dans plusieurs textes importants,
- ⊗ imprécision de la définition actuelle des langues vivantes enseignées, puisque, dans les textes, on ne sait parfois plus s'il est question, comme par le passé, de langues étrangères ou régionales, ou si seules les langues étrangères sont prises officiellement en compte (ce qui semble malheureusement être le cas dans le dernier en date, l'arrêté du 15 mai 2007 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet) ;
- ⊗ sur le terrain, difficultés considérables par exemple pour ouvrir de nouveaux sites bilingues, malgré la demande des familles et l'intérêt éducatif démontré par les évaluations de cette innovation que votre circulaire avait permis de développer.

Nous savons aujourd'hui qu'il existe une demande réelle pour la prise en compte de la langue et de la culture occitanes : en témoignent les 20 000 personnes rassemblées à Béziers

le 17 mars dernier sur ce thème mais aussi l'accueil très favorable de l'enseignement bilingue, par exemple, dans les académies qui le proposent.

C'est pourquoi nous avons le ferme espoir qu'il sera désormais possible de revenir à une politique de développement conforme à celle qui, dans une continuité républicaine remarquable, avait permis des avancées depuis maintenant plus de vingt cinq ans.

Nous sommes d'ailleurs confortés dans cet espoir au vu de la récente ratification par la France de la *Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, votée par le Parlement au titre d'une loi d'État. Cette ratification rend possible une intensification de la politique nationale en faveur des langues de France, notamment dans le système éducatif, ce à quoi pourrait efficacement contribuer, nous semble-t-il, l'actualisation de votre circulaire de 1995.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une audience, afin de voir avec vous quelle place l'enseignement des langues de France peut occuper demain dans l'école publique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond dévouement.

P/O Philippe Martel,
M. J. Verny, co-secrétaire FELCO